

Cap sur l'avenir avec REACH !

Robert Eberlein, Chief Technology Officer

Un nouveau texte adopté par la Communauté européenne provoque bien des remous dans le monde du commerce et de l'industrie : le REACH. Selon les termes de ce règlement entré en vigueur le 1^{er} juin 2007, toutes les substances chimiques dont la production ou l'importation annuelle excède une tonne doivent être enregistrées auprès d'une instance centrale, puis être soumises à l'évaluation et à l'autorisation de celle-ci. Bien qu'il ne s'occupe ni de la fabrication, ni de la transformation des substances chimiques, le groupe Angst+Pfister a très vite établi un plan d'action REACH.

REACH est l'acronyme anglais de Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals, ce qui signifie enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques. On estime qu'à l'heure actuelle, plus de 100'000 substances différentes sont en circulation en Europe. Parmi celles-ci, environ 1,5% sont considérées comme très préoccupantes. Leur utilisation devrait donc être restreinte, voire interdite. L'objectif du REACH est d'enregistrer toutes les substances chimiques de l'Union Européenne dont la production ou l'importation annuelle excède une tonne et d'évaluer le potentiel de danger qu'elles représentent pour l'homme et l'environnement. L'une des particularités de ce règlement est que pour pouvoir être mises sur le marché, une substance chimique et ses utilisations doivent tout d'abord être explicitement autorisées.

REACH – un texte aux multiples implications

Les objectifs du règlement REACH sont multiples : assurer un meilleur niveau de protection de la santé et de l'environnement, notamment en limitant, voire en interdisant l'emploi de substances particulièrement dangereuses, inciter l'industrie à développer des substances alternatives non dangereuses, mais aussi récolter et diffuser de précieuses données sur les substances. Cette mise en commun des informations doit permettre à l'industrie chimique de bénéficier des connaissances et de l'expérience des entreprises et des utilisateurs, et par là même d'augmenter sa compétitivité. Avec la procédure prévue par REACH, une seule et même substance n'a plus à être testée plusieurs fois. Par ailleurs, une entreprise doit, pour enregistrer une substance, présenter les résultats d'essais toxicologiques et écotoxicologiques. La transparence qu'instaure REACH doit entre autres se traduire par une réduction du nombre d'expérimentations animales.



Protéger l'environnement – c'est important pour Angst+Pfister !

Centralisation des données à l'ECHA

REACH met l'industrie devant ses responsabilités. Il prévoit tout d'abord une phase de préenregistrement des substances chimiques, amenant ainsi les autorités et les entreprises à faire l'inventaire des produits actuellement sur le marché européen. Cette phase a débuté le 1^{er} juin 2008 et se terminera le 1^{er} décembre 2008. Sont concernées par REACH toutes les substances chimiques produites ou importées en Europe dans des quantités supérieures à une tonne par an. Tant les substances que leurs usages sont saisis dans la base de données centrale de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) située à Helsinki.

Angst+Pfister – un intermédiaire conscient de ses responsabilités

Le groupe Angst+Pfister est très conscient des responsabilités qui sont les siennes et du rôle d'intermédiaire qu'il a à jouer en tant que prestataire de services et distributeur de fournitures industrielles. C'est pourquoi il a très vite abordé ce sujet avec ses clients et créé un groupe de travail REACH, même si l'enregistrement et le préenregistrement incombent uniquement aux fabricants et aux importateurs de substances chimiques. Il n'en reste pas moins qu'en qualité de distributeur, nous constituons un maillon de la chaîne industrielle. A ce titre, nous avons tout de suite engagé des discussions avec nos fournisseurs et mis au point avec eux un plan d'action. Celui-ci prévoit notamment que nos fournisseurs procèdent le plus rapidement possible aux enregistrements. En parallèle, nous nous assurons que toutes les informations relatives aux usages des substances chimiques leur sont bien communiquées, car la question de l'utilisation de ces produits est un point primordial lors de la phase d'enregistrement auprès de l'ECHA. Toutes les mesures mises en œuvre ont pour objectif d'éviter qu'une substance échappe à l'enregistrement. En effet, nous avons à cœur que nos clients ne soient en rien entravés dans leurs activités sur le marché !

Préparons l'avenir ensemble

Le Règlement CE concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques veille à ce que les substances préoccupantes soient réglementées avant leur commercialisation. La ligne de conduite de Angst+Pfister est claire : tout mettre en œuvre pour que les exigences du REACH soient satisfaites au plus vite. Notre groupe y travaille activement en étroite collaboration avec ses fournisseurs et ses autres partenaires commerciaux. Car après tout, nous avons tous intérêt à ce que notre environnement soit aussi sain que possible !

Pour en savoir plus sur REACH : http://ec.europa.eu/enterprise/reach/index_fr.htm

Votre partenaire :
Robert Eberlein
Angst+Pfister Group, 8052 Zürich, Suisse
Téléphone : +41 (0)44 306 64 82
E-mail : r.eberlein@angst-pfister.com



REACH réglemente l'usage des substances chimiques

